

# APPEL DE CANDIDATURES

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

## PSYCHOLOGUE EN MILIEU SCOLAIRE

Le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières est une organisation visant la réussite scolaire des élèves. Nous nous assurons d'offrir un environnement d'apprentissage dynamique et adapté à l'évolution des besoins de nos élèves et de notre communauté.

**Nous sommes à la recherche de psychologues pour des opportunités d'emploi à temps plein ou à temps partiel dans nos écoles, pour l'année scolaire 2026-2027 !**

**Horaire de travail :** Lundi au vendredi, 35 heures par semaine.

**Salaire :** Entre 35.71 \$ et 66.66 \$ / heure (selon la formation et l'expérience).

### Les défis qui vous attendent

- Participer à l'élaboration et la mise en application du service de psychologie en respectant les encadrements éducatifs et administratifs ;
- Contribuer au dépistage des élèves en difficulté, dans une optique de prévention et d'intervention, en planifiant et en réalisant des évaluations du fonctionnement psychologique et mental des élèves, notamment ceux en situation de handicap ou atteints de troubles mentaux ;
- Sélectionner et utiliser des outils psychométriques standardisés reconnus, réaliser des entrevues auprès des élèves, analyser et interpréter les données recueillies, puis déterminer un plan d'intervention adapté aux besoins des élèves ;
- Collaborer avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration, la révision et la coordination du plan d'intervention des élèves, en participant à la définition des objectifs et des moyens d'intervention ;
- Conseiller et soutenir les enseignant-e-s dans l'identification des problématiques des élèves et dans la mise en place de solutions et de stratégies pour améliorer les conditions de réussite ;
- Intervenir auprès des élèves, des groupes ou des parents pour les aider à identifier des difficultés et explorer des solutions, en les orientant vers les ressources adaptées en collaboration avec les partenaires concernés ;
- Conseiller et soutenir le personnel d'encadrement, les intervenant-e-s scolaires ainsi que les membres de la famille en leur fournissant des conseils pertinents ;
- Intervenir pour aider à désamorcer des situations de crise ou d'urgence et proposer des pistes de solution ;
- Mettre à jour les dossiers conformément aux normes professionnelles et règles en vigueur; rédiger des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation, accompagnés de recommandations pour soutenir la prise de décision.

### Pourquoi nous choisir

- 4 semaines de vacances et 2 semaines de congés rémunérés lors de la période des Fêtes ;
- Congés fériés payés ;
- Régime de retraite et assurances collectives avantageux ;
- Remboursement des frais de cotisation à l'ordre professionnel, selon les modalités applicables ;
- Programme de formation continue pertinent à la fonction ;
- Intégrer une équipe multidisciplinaire stimulante et faire la différence pour les élèves.

# APPEL DE CANDIDATURES

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

## Profil recherché

- Être membre en règle de l'Ordre des psychologues du Québec ;
- Détenir une expérience significative auprès de la clientèle visée et maîtriser l'évaluation psychologique ainsi que l'utilisation d'outils psychométriques reconnus ;
- Posséder d'excellentes aptitudes en communication, en relation d'aide et en travail interdisciplinaire ;
- Favoriser la collaboration avec l'équipe multidisciplinaire et les partenaires externes ;
- Faire preuve d'éthique, de discernement, de rigueur et d'autonomie professionnelle.

Les personnes intéressées pourront faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre faisant part de leur intérêt et l'expertise développée en lien avec l'emploi, en postulant via le lien suivant : [Psychologue en milieu scolaire - Année scolaire 2026-2027](#)

*Le personnel du CSS des Hautes-Rivières est assujéti à la Loi sur la laïcité de l'État (LLÉ). Cette loi encadre la neutralité religieuse de l'État, la séparation entre l'État et les religions, ainsi que la liberté de conscience et de religion. Elle exige également que les employés travaillant auprès des élèves exercent leurs fonctions à visage découvert.*

*De plus, depuis l'adoption le 30 octobre 2025 de la Loi visant à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation, l'interdiction du port de signes religieux est élargie à l'ensemble du personnel travaillant ou étant appelé à se présenter auprès des élèves.*

*En conséquence, tout le personnel du CSSDHR doit respecter les obligations prévues par la LLÉ et aucun droit acquis n'est transférable.*

*Le Centre de services scolaire applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les personnes autochtones et les personnes handicapées à poser leur candidature.*